



**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 16 AVRIL 2025 AU  
284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET**

**Membres du conseil présents**

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras,  
M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. Simon Beaudoin.

**Membre du conseil absent**

M. André Blanchet.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.  
Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, agit à titre de  
secrétaire.

**OUVERTURE**

**1. Mot de bienvenue à l'assemblée**

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier.  
Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

**AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR**

**2. Constatation de l'avis de convocation**

Conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 153), les  
membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que  
requis.

**3. Adoption de l'ordre du jour – 16 avril 2025**

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour  
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du  
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la  
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par  
M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

100-04-2025 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

**DIVERS**

**4. Octroi de contrat pour la réfection des conduites de la piscine municipale**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à la réfection des  
conduites de la piscine municipale;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres public;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 1 soumission :

| Soumissionnaire                         | Prix soumissionné<br>(avant taxes) |
|-----------------------------------------|------------------------------------|
| Ciment projeté et piscines Orléans inc. | 288 830 \$                         |



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

ATTENDU QUE la soumission de Ciment projeté et piscines Orléans inc. est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

101-04-2025 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour la réfection des conduites de la piscine municipale à Ciment projeté et piscines Orléans inc., et ce, pour la somme de 288 830 \$ plus taxes;

QUE la Municipalité de L'Islet accepte l'avenant présenté par l'entreprise, à la suite du dépôt de la soumission, représentant un crédit de 38 100 \$ et un supplément de 3 000 \$.

**5. Affectation du fonds de roulement pour les travaux de réfection des conduites de la piscine municipale**

ATTENDU QUE le 16 avril 2025, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution 101-04-2025 intitulée « Octroi de contrat pour la réfection des conduites de la piscine municipale »;

ATTENDU QU'un montant de 169 000 \$ a été budgété pour le projet de réfection des conduites de la piscine;

ATTENDU QUE le contrat octroyé est plus élevé que ce qui a été budgété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

102-04-2025 QUE la Municipalité de L'Islet prélève, au fonds de roulement, une somme de 74 500 \$ pour le paiement d'une partie des travaux de réfection des conduites de la piscine municipale, laquelle somme sera remboursable sur une période de 5 ans.

**6. Autorisation de signature de l'acte notarié pour la vente du lot 6 651 183 (3, avenue du Geai-Bleu)**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire vendre le lot 6 651 183 du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de L'Islet;

ATTENDU QUE le lot a une superficie de 962,2 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le prix de vente est fixé à 37 \$/m<sup>2</sup> plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

103-04-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et la directrice générale greffière-trésorière, ou son remplaçant, à signer la promesse de vente/d'achat du lot 6 651 183 avec M. Stéphane Bourgault;

QUE la Municipalité de L'Islet autorise, par la suite, le maire et la directrice générale greffière-trésorière, ou son remplaçant, à signer l'acte notarié de vente du lot 6 651 183 avec M. Stéphane Bourgault, mémoire des répartitions, état des recettes et débours du vendeur et tout autre document accessoire à cette transaction, pour la somme de 35 601,40 \$ plus taxes applicables;

QUE les frais reliés à l'acte notarié de vente seront payés par l'acquéreur.



## QUESTIONS / RÉPONSES

### 7. Période de questions / réponses

Aucune question n'est posée.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 8. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 19 h 33 avec la proposition de M. Simon Beaudoin.

Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière

Germain Pelletier, maire

